



Procédure pour un rappel à la loi

Par **Larissa84**, le **30/01/2020** à **16:38**

Bonjour,

Il y'a deux semaines j'ai reçu un courrier du procureur de la république de ma ville (Aix en Provence) pour un rappel à la loi pour tapage. J'ai jamais eu la visite de la police n'y la visite d'un voisin parce que je faisais du bruit j'évite au maximum de faire du bruit car j'habite une residence qui est très mal isolé. J'estime donc etre victime d'une dénonciation calomnieuse.

Qu'est ce que je dois faire pour me defendre face au procureur pour eviter ce rappel à la loi?

Merci pour votre réponse